

Cfdt:

Aviation Civile Communiqué

Protocole 2023 –2027

7 Mai 2024

La CFDT signe l'accord collectif « Protocole 2023-2027 »

Après 15 mois de discussions, le texte définitif du Protocole 2023-2027 est ouvert à la signature des organisations syndicales de la DGAC, du 7 au 13 mai inclus.

La CFDT Aviation Civile a diffusé le texte du Protocole social, ses annexes et un commentaire des négociateurs à l'ensemble de ses adhérents dès le 30 avril, avant de les inviter à se prononcer via un outil de vote électronique, anonyme et sécurisé. Deux visioconférences de débats avec les négociateurs ont été organisées, pour enrichir ce processus.

Avec la participation de près de 2 adhérents sur 3, la CFDT Aviation Civile a fait la preuve collective de sa maturité (votes blancs : 8,9%).

Pour la signature : 69%
Contre : 31%

Ce résultat donnait mandat à la Commission Exécutive ; une délégation CFDT a donc signé le document ce mardi 7 mai au siège de la DGAC. Par la signature de 3 organisations syndicales dès aujourd'hui, le protocole est validé.

La CFDT a aussi entendu la forte opposition à la signature, et saura se trouver aux côtés des personnels chaque fois qu'ils se mobiliseront .

**Par sa signature,
la CFDT permet
l'application des
mesures sociales
prévues par le
Protocole social,
pour tous les
personnels de la
DGAC.**



À LA CFDT,
DÉMOCRATIE
N'EST PAS UN
VAIN MOT.

**POUR PARTICIPER
VOUS AUSSI
AUX GRANDES
DÉCISIONS QUI
IMPACTENT
VOTRE AVENIR
PROFESSIONNEL,
REJOIGNEZ LA
CFDT.**

